L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 SEPTEMBRE 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., à l'ancien local de MM. Searing, coin Magasin et Gravier—Linge d'automne et d'hiver.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins, et 30 malles chaussures fines pour hommes et jeunes gens.

Par D. E. Morphy, au No 47, rue des Magasins Pots, articles de boucher, coutellerie.

Par le même, au même endroit—Ale d'Ecosse.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan [illegible] rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Bière d'Ecosse.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Quincaillerie et Coutellerie.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

Le Choix des Juges.

Autrefois, en Louisiane, lorsque les gouverneurs étaient les hommes les plus considérés du pays, les nominations, faites par ces gouverneurs dans la magistrature, donnaient la plus entière satisfaction. Des gouverneurs honnêtes, intègres et éclairés, contrôlés d'ailleurs par un Sénat composé de l'élite de la population, ne pouvaient faire que de bons choix. La magistrature d'alors faisait honneur à la Louisiane et ses chefs ont laissé des noms vénérés et qui font autorité dans la jurisprudence.

La décadence de la magistrature dans notre Etat date de l'époque où l'esprit démagogique vint étendre à l'élection des juges et des moindres officiers judiciaires l'application du suffrage universel. Elus comme les instruments politiques d'un parti, sans égard à leur caractère et à leur capacité, les juges perdirent l'indépendance sans laquelle il n'y a pas de bon magistrat. Les traditions austères du passé se perdirent peu à peu et les vices du système judiciaire électif se développèrent rapidement.

Nous ne parlerons pas du système transitoire qui est résulté de la reconstruction. Il y a eu de bons et de mauvais choix provenant de l'élection aussi bien que des nominations directes. Mais nous avons pu constater qu'en général la magistrature issue de cet état de choses anormal, avait été loin de donner satisfaction, surtout dans les paroisses.

La multiplicité des procès résultant des troubles apportés dans toutes les relations par les événements des dix dernières années, n'a fait que rendre plus apparente l'insuffisance de la plupart de nos juges actuels. Tout le monde est d'accord, aujourd'hui, pour réclamer une réforme profonde dans le personnel de la magistrature et dans l'organisation des tribunaux.

Les vices du système électif sont donc exposés et discutés à nouveau. On fait ressortir que l'intrigue et la camaraderie l'emporteront toujours dans les conventions primaires sur la capacité et le talent, et, comme on n'a pas eu, d'un autre côté, à se louer des nominations directes faites depuis quelques années, on cherche un moyen terme pour trouver un procédé qui assure de meilleurs choix. D'ailleurs la législation actuelle prescrit l'élection des juges en novembre et elle ne pourra être modifiée que plus tard.

On a proposé de laisser aux membres du barreau eux-mêmes le soin désigner ceux d'entr'eux qui conviennent le mieux pour remplir les places de juges. La proposition a quelque chose de séduisant au premier abord. Les avocats sont, dit-on, mieux que personne à même de connaître les aptitudes, l'intégrité et la fermeté des candidats. Cela est vrai, mais c'est ici le cas de distinguer.

Sur huit cents avocats environ que nous avons à la Nouvelle-Orléans, il n'y en a pas plus d'une centaine qui pratiquent régulièrement leur profession. Ces cent avocats qui seuls pourraient faire des choix en connaissance de cause, seraient donc en minorité si les 700 autres venaient, mûs par l'esprit de parti ou de camaraderie, participer à la désignation des candidats. On retrouverait dans une assemblée générale du barreau les mêmes intrigues que dans une convention primaire, et les choix qui en sortiraient pourraient être encore plus mauvais que ceux qui émaneraient directement des délégués du peuple. Il faut donc chercher un autre mode pour arriver à la désignation des candidats.

Un membre du barreau écrit au Times pour critiquer le mode proposé de l'élection des candidats par les avocats et il fait lui-même la suggestion suivante :

Le seul mode qui permette d'appliquer l'idée de faire choisir les candidats par le barreau d'une façon satisfaisante, serait que tous les partis politiques s'accordassent pour désigner un certain nombre de représentants dans un comité du barreau, lesquels seraient choisis dans chaque parti, et que le pouvoir de choisir ces candidats fût transféré à ce comité. Si les partis ne parviennent pas à s'entendre, que chaque parti nomme son propre comité de quinze ou vingt avocats et lui confie le soin de faire des nominations qui lieront le parti. Le comité ainsi nommé, en votant au scrutin et par des engagements d'honneur réciproques, parviendra probablement à choisir une bonne magistrature, exempte des objections qu'on a fait valoir contre celle qui résulterait des autres modes discutés précédemment. Naturellement aucun candidat ou parent d'un candidat ne devrait faire partie du comité.

Nous reproduisons cette suggestion parce qu'elle nous paraît indiquer une bonne voie. On peut en discuter les bases ou proposer une autre méthode pour la formation du comité, mais il nous semble qu'un nombre restreint des membres anciens et respectables du barreau, non candidats eux-mêmes, constitueraient la meilleure convention pour désigner les candidats aux divers postes de la magistrature.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No. 103, de la rue du Canal.

Affaire de Lucia Medelli.—[illegible] que M. de Villemessant [illegible] un procès à la République Française pour avoir publié comme lui étant adressé de Bastia, par un correspondant particulier, le compte-rendu du procès de Lucia Medelli, procès imaginaire que le Figaro avait inventé pour tendre un véritable piège à ses confrères.

Il est certain que la plaisanterie était ingénieuse et si bien réussie que le procès a produit une véritable émotion. La République Française, comme tant d'autres, s'y est laissé tromper, en y ajoutant seulement le petit tort de s'en faire une propriété un peu trop personnelle. Toutefois, nous présumons que la menace du procès n'est que la continuation et le dénoûment de cette mystification spirituelle, qui sans doute s'arrêtera là.

Il y a des juges a Berlin.—Le prince de Bismark vient d'être mis en cause dans un curieux procès devant le tribunal civil de Berlin. Un ancien officier du Schleswig-Holstein ayant intenté des poursuites au chancelier aux fins de se faire reconnaître le droit à une pension annuelle, le prince de Bismark avait renvoyé l'affaire à la chancellerie de l'empire, et celle-ci avait chargé M. Lüdicke, conseiller [illegible], de la représenter devant le tribunal. M. Lüdicke comparut [illegible] contre le plaignant, qui se présenta en personne.

Lorsque le délégué de la chancellerie voulut faire valoir ses motifs contre la demande du requérant, celui-ci contesta la compétence de M. Lüdicke, par la raison que, en vertu des lois de l'empire, la chancellerie ne peut pas représenter le fisc, et que le chancelier en personne peut seul [illegible] légalement, et conclut en demandant que le prince de Bismark fût condamné par contumace pour n'avoir pas comparu en personne.

Le tribunal a [illegible], [illegible] chef, le bien fondé de la demande du plaignant et a condamné le prince de Bismark.

Le chancelier de l'empire a interjeté appel [illegible] Zeitung [illegible] en appel [illegible].

Revue des Journaux.

Le Picayune que nous avions trouvé un peu alarmiste, se fait l'écho d'un bruit plus rassurant pour la cause de la fusion. Suivant ce bruit, le gouverneur Warmoth soutiendrait sérieusement McEnery, Penn et le reste des candidats de la fusion.

Notre confrère contient un énergique appel aux bons citoyens pour qu'ils s'organisent et qu'ils se mettent à l'ouvrage. Nous joignons notre voix à la sienne. Il n'y a pas de temps à perdre.

Le Picayune approuve le plan des deux conventions de paroisse, l'une pour nommer les candidats à la législature et aux places de la magistrature, l'autre pour nommer les candidats aux places municipales. Il y a des arguments pour et contre ce projet et nous nous réservons de l'examiner.

Le Picayune publie la pétition de l'avocat-général Belden contre la compagnie du chemin de fer du Nord de la Louisiane et du Texas.

Le Times a un article très sensé sur les pamphlets qui répètent, à l'état de faits historiques, de simples rumeurs calomnieuses qui ne reposent sur aucun fondement. L'esprit de parti qui a inspiré depuis quelques années les ouvrages historiques publiés aux Etats-Unis, a jeté un grand discrédit sur cette branche de la littérature américaine. Cet article est motivé par le procès en diffamation que dirige George N. Sanders contre les frères Harper, éditeurs d'un ouvrage du major général Hazen, ouvrage dans lequel Sanders est représenté comme ayant voulu introduire la petite vérole dans les villes et les armées du Nord pendant la guerre de sécession, accusation absurde au dernier point.

Le Times publie l'opinion d'un membre du barreau sur le procédé à employer pour choisir les candidats aux places de juges ; cette opinion est contraire au procédé proposé pour l'élection des candidats par tous les membres du barreau. Le correspondant propose que chaque parti politique choisisse dans le barreau un certain nombre de membres, non candidats eux-mêmes et qui réunis formeront le comité chargé de faire les nominations.

Nous avions fait ressortir hier, en termes courtois, ce qui nous paraissait et ce qui nous paraît encore être une contradiction dans un article du Times. Ce journal s'irrite et se plaint de la manière dont nous faisons généralement notre revue de journaux. Nous laisserons de côté ce reproche général que nous ne croyons pas fondé, pour nous occuper de la question de savoir si, oui ou non, le Times a commis une contradiction.

Si l'Etat n'est pas lié par des contrats frauduleux, il ne peut être lié par des contrats dûs à la corruption de ses agents, car il n'y a pas de contrats plus frauduleux que ceux-là. Le Times se rejette sur la question de l'autorité dont étaient revêtus les agents. Mais un agent n'a jamais l'autorité de vendre son vote ou sa signature, et celui qui l'a acheté étant partie à la fraude et à la corruption, n'a pas de titre valable.

Quant aux tiers, ils ne peuvent avoir plus de droits que ceux de qui ils tiennent leurs titres, et ils ne peuvent arguer d'un contrat qui est vicié dans son essence même par la fraude ou la vénalité. L'Etat pourrait prendre en considération la bonne foi des tiers dans certains cas, mais il n'est pas, selon nous, tenu légalement de respecter des lois ou des obligations qui ont eu pour cause la corruption des législateurs ou des autres mandataires de l'Etat.

Le Republican se livre à des dissertations sur le commerce et la population, puis il fait une petite pointe contre les droits des Etats, mais il est silencieux sur les questions du jour. Ce journal insère une nouvelle communication d'Emerson Bentley contre la fusion ; ce personnage persiste à demander une nouvelle convention indépendante de réforme (?).

Le National Republican assure que les républicains ont emporté l'élection de la Caroline du Nord, malgré les fraudes des démocrates et des libéraux et il espère qu'il en sera de même de l'élection du Maine qui a lieu lundi prochain. Il oublie de dire d'où on fera venir les nègres destinés à assurer la victoire des républicains par le procédé peu nouveau mais toujours bon de la colonisation. Les remarques du National Republican sur l'intolérance peuvent s'appliquer en général, aux différents partis aux Etats-Unis, mais les journaux qui soutiennent Grant sont loin d'être exempts du péché d'intolérance.

Le "Monde Illustré". — MM. Hébert & Cie ont reçu les numéros du 17 août de cette publication.

Pourquoi meurt-on ? demandait un jour un curieux à un savant. Drôle de question, répondit le savant ; si j'étais M. de la Palisse, je vous répondrais, nous mourons parce que nous sommes mortels.... à moins d'être de l'Académie. Mais je comprends votre question, vous voulez savoir pourquoi la vie humaine est aujourd'hui si courte ; car nous devrions vivre beaucoup plus longtemps que nous ne le faisons, et je suis persuadé que si nous étions plus sages, on verrait encore de nos jours ces beaux vieillards dont nous parle la Bible, qui ne se couchaient dans la tombe qu'à un âge très avancé—800 à 900 ans ;—mais aussi il sied la vie de ces vénérables patriarches, voyez leurs habitudes, le milieu dans lequel ils vivaient. Ils menaient la vie de pasteur, allaient de pays en pays faire paître leurs troupeaux. Leur nourriture était saine, hygiénique, naturelle. Ils vivaient de laitage, de légumes, de viandes fraîches. Dans ce temps là, on ne mettait pas de l'eau dans le lait et bien, d'autres ingrédients désagréables et nuisibles, on ne vendait pas de la chicorée pour du café, et on ne mangeait pas de viande faisandée. L'air qu'ils respiraient était pur ; ils ne s'enfouraient pas dans des villes où les habitants s'entassent et corrompent l'air qui les entoure. Et dans ce temps-là, on ne connaissait pas les liqueurs alcooliques, surtout celles qui sont frelatées. On donnait le maïs à manger aux chevaux, aux chameaux et aux poules, et on ne savait pas le distiller et en extraire cet alcool qui, trop souvent falsifié, grille le gosier, bouleverse l'estomac, enlève l'appétit et fait mourir avant l'heure. Quand ils se rencontraient dans les verdoyantes plaines de l'Asie, ils ne s'accostaient pas en se disant : "Allons boire un coup," et ils ne sortaient pas de leur poche un morceau de vieux tabac pour le mastiquer. Ils s'embrassaient à la mode hébraïque et entraient sous leur tente, et là, les fils des patriarches qui, malgré un âge avancé—300 à 400 ans—avaient une profonde vénération pour leur père, apportaient des fruits, du laitage et une liqueur faite avec des simples qui, prise avant les repas, excitait l'appétit et le cerveau. La façon de préparer cette liqueur avait été trouvée par Noé, qui ne dût de vivre si longtemps que parce qu'il en prenait souvent. Cette liqueur s'est transmise d'âge en âge, et aujourd'hui celle qui s'en rapproche le plus, celle qui procure santé et longue vie, et qui tient parole, est cette excellente liqueur que tout le monde boit et qui s'appelle le Newfoundland Bitters.

— Le Times tient de bonne source que la liste des souscriptions [illegible] Rothschild à notre dernier emprunt a dépassé deux milliards et demi. Celle de MM. Baring & Cie a été de [illegible] millions de livres sterling [illegible].

Un membre bien connu de la Chambre des Communes s'est fait inscrire chez MM. de Rothschild pour deux cents millions.

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

— Le roi d'Espagne a [illegible] Bilbao avant-hier [illegible].

Il s'est embarqué hier [illegible] la frégate Vittoria, [illegible] matin à Oléron.

[illegible] ne veut oublier à acheter une machine à coudre, [illegible] dépositif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal [illegible].

Académie de Musique.—M. Sargent, le prestidigitateur émérite, et M. Davies, le célèbre ventriloque, donnent chaque soir, à l'Académie, des représentations amusantes qui attirent beaucoup de monde. Nous conseillons aux amateurs de tours de passe et subtilités de ne pas manquer la seule occasion de ce genre qui se présentera probablement cette année. Grâce à la pompe refoulante qui établit un courant d'air continuel dans la salle, on ne souffre jamais de la chaleur dans ce théâtre.

Louisiane.

Correspondance de l'Abeille.

Terrebonne, 2 septembre 1872.

La nouvelle de la Fusion des libéraux avec les Démocrates Réformistes, acclamée par les Conservateurs, a éclaté comme un coup de tonnerre, et jeté le désarroi parmi les Radicaux. Ils ne savent plus où donner de la tête, et courent effarés, se consultant, les uns les autres, pour savoir ce qui en adviendra. Déjà leurs prétentions ont diminué, et à leur arrogance d'hier ont succédé un ton et des manières plus raisonnables.

Quant aux Conservateurs, ils ne se remuent pas assez, et ne donnent presque pas signe de vie ; et, cependant, mieux que personne ils n'ignorent pas qu'il est nécessaire de réveiller notre malheureuse population de l'apathie dans laquelle elle s'endort depuis si longtemps, et de lui faire comprendre que l'élection de novembre prochain serait une lâcheté et un crime. Et comme nous avons tel nombre d'électeurs qui n'ont pas voté depuis la guerre, et ne voteront pas davantage cette fois encore, à moins d'être éclairés sur la situation de l'Etat et les dangers qui menacent leurs intérêts personnels—toutes choses dont ils ne se doutent pas—il serait urgent de les prendre en mains, et de les travailler vigoureusement.

"La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?"

A l'œuvre donc, Conservateurs ! Et si vous voulez triompher, parlez moins et agissez plus.

Que je n'oublie pas d'ajouter qu'à la consternation qui résulte parmi les Radicaux de la coalition des trois partis qui leur sont hostiles s'ajoutent les regrets de la mort subite d'un de leurs meilleurs orateurs, nommé Oakey. Aussi demandent-ils avec inquiétude : "Que ferons-nous désormais dans nos meetings sans notre l'orateur (Père Oakey) ?"

La question de savoir si l'apparition des chenilles dans les cannes leur avait, oui ou non, causé du dommage, a été longtemps indécise ; mais aujourd'hui la solution n'en est plus douteuse. Partout où les cannes étaient jeunes, ou tout soit peu claires, il en est résulté un déchet d'un quart ; je suis d'accord sur ce point avec un des planteurs les plus considérables de notre paroisse.

Le temps s'est remis au beau, et nous nous occupons activement de la coupe du foin, et de la grande affaire du transport du bois à la sucrerie.

Aucune nomination n'a encore été faite dans la paroisse, et les noirs, du reste, réclament hautement le monopole de l'élection des emplois qu'ils avaient bien voulu partager jusqu'à présent avec certains blancs, qui eussent aujourd'hui à l'ingratitude, et versent des pleurs sur l'outrecuidance qui les frappe. Mais ils ne l'ont pas volé ; et puisse-t-il en être ainsi de tous ceux de leur couleur qui, pour obtenir des places, n'ont pas rougi de faire la cour aux nègres, de leur taper sur le ventre, de trinquer et manger avec eux, de se faire présenter aux négresses leurs femmes, de jouer avec leurs babies.

E. A.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le grand mass meeting de tous les citoyens conservateurs qui sera tenu ce soir à la place Lafayette, sera sans contredit l'assemblée la plus imposante et la plus considérable qu'il y ait eu encore à la Nouvelle-Orléans cette année.

Tous les clubs démocratiques et libéraux s'y rendront en grande tenue, et différents orateurs de talent se feront entendre. L'objet du meeting est de ratifier la liste de fusion adoptée par les trois comités de conférence, et nous conseillons à tous les partisans des réformes de prendre part à cette manifestation.

La tranquillité d'un quartier ordinairement fort paisible, nous voulons parler de l'îlet de la rue Bagatelle, situé entre les rues Royale et Joséphine, a été troublée mardi soir par une décharge de coups de pistolet—voici dans quelles circonstances. Il se publie, à la Nouvelle-Orléans, un journal cubain ayant pour titre El Emigrado. Ce journal tout en visant à l'indépendance de l'île de Cube, ne cherche à l'obtenir que par des moyens pacifiques et un arrangement amiable avec l'Espagne. La propagande qu'il fait dans ce sens a déplu à certains Cubains exaltés et partisans de la résistance à outrance.

Le docteur Centeno, rédacteur en chef du journal, et trois autres cubains qui l'assistent dans son entreprise, ont été depuis quelque temps l'objet de menaces de mort. Ces messieurs se sont donc mis sur leurs gardes et bien leur en a pris. Ils étaient réunis mardi soir dans la maison qu'habite le docteur Centeno, rue Bagatelle, entre Royale et Joséphine, lorsque vers dix heures et demie un coup de pistolet a été tiré à travers la fenêtre et en même temps cinq individus ont fait irruption dans la cour. Le docteur et ses amis qui étaient armés, en prévision d'une attaque, ont fait une décharge sur les assaillants qui se sont immédiatement dispersés devant cette chaude réception.

La police est arrivée quand tout était fini et n'a pu que constater le trou fait par la balle du premier coup de pistolet. Par un hasard providentiel, personne n'a été atteint par cette balle, bien qu'outre les quatre messieurs dont nous parlons il y eût des dames et des enfants dans l'appartement.

Plainte a été portée contre les auteurs supposés de cette agression inqualifiable, et nous espérons que la police remplira son devoir qui est de protéger les étrangers qui ont reçu l'hospitalité en Louisiane, contre toutes violences, sans s'inquiéter des différends politiques ou autres qui les divisent.

Dans la nuit de mardi, des incendiaires ont mis le feu à la [illegible] de M. Anthony Tardieu, [illegible] Laharpe et Robertson, [illegible] un paquet de papier, [illegible] la cuisine qui fait partie [illegible].

Les propriétaires [illegible], se sont aperçus à temps [illegible] commencement d'incendie et l'ont éteint promptement. On n'a encore trouvé aucun indice qui puisse faire connaître les coupables.

[illegible] incendiaires ont mis le feu à la cuisine attachée à la [illegible] de M. Merks, au coin des rues Leontine et Huitième, en répandant de l'huile de charbon sous le plancher de la cuisine. Le feu a été éteint avant que l'alarme ait été donnée, et on a découvert les auteurs du crime.

Les [illegible] de M. Merks [illegible].

Madame [illegible], de Clay Laine, accusée par le jury du coroner Creagh d'avoir été compromise dans cette affaire, s'est constituée volontairement prisonnière hier matin.

M. Charles Von Houtten, employé aux bureaux d'enregistrement des votes, No. 312, rue St. Charles, ayant refusé de laisser examiner ses livres par M. Wm. F. Davies, inspecteur d'élection, nommé dernièrement par la cour de circuit des Etats-Unis ; celui-ci [illegible] que la nouvelle loi d'élection du Congrès accorde aux inspecteurs, l'a fait arrêter par le député [illegible] Thos. H. Wynne.

M. Van Houtten a comparu hier matin devant le juge Houghton, mais celui-ci l'a déchargé, [illegible] que son tribunal n'était pas compétent [illegible] matière.

Un homme [illegible] Henry Johnson, [illegible] à vapeur Bertha [illegible] pendant que le bateau [illegible] pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, et s'est noyé.

On n'a pas encore retrouvé son corps.

La Légion de [illegible], les "Frank Blair Guards", les [illegible] McEnery [illegible].

Le club espagnol des "Infantes de McEnery" en passant devant les bureaux de l'Abeille s'est arrêté un moment pour nous donner une agréable sérénade.

Le club des Zouaves de Gretna s'est réuni hier soir à son quartier général, au coin des rues Levée et Quatrième, et a paradé ensuite dans différentes rues de la ville.

Vers neuf heures un quart, pendant que la procession passait rue des Magasins, près de Plaisance, un jeune garçon, âgé de quatorze ans à peu près, s'est glissé sous le comptoir d'un café et s'est emparé de dix piastres en monnaie courante. Poursuivi par le propriétaire, il s'est mêlé à la foule sur le trottoir et, de cette façon, il a réussi à s'échapper.

Vers onze heures et demie, le même Cartouche en herbe, encouragé, sans doute, par un premier succès, s'est introduit dans la grocerie de M. Weimer et a emporté une bourse qu'il croyait bien garnie ; mais cette fois c'est le voleur qui a été volé, car elle était vide. Poursuivi une seconde fois, il s'est encore esquivé.

Espérons que ce jeune bandit ne sera pas toujours aussi favorisé du sort, et qu'il se fera prendre enfin.

Les démocrates du Sixième Ward se sont réunis mardi soir à la salle de leur club au coin des rues Bayou et Johnson. M. Voorhies a dit quelques paroles bien senties, sur la situation politique en Louisiane, et les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

Attendu que, dans l'opinion de ce club il serait préférable d'élire des délégués à deux conventions distinctes pour nommer les candidats aux différentes places de la ville ; il est en conséquence

Résolu, que nous prions respectueusement le comité exécutif démocratique de paroisse de convoquer deux conventions : l'une pour choisir les candidats aux fonctions de juges de district, de juges de paix, d'avocats de district, de sénateurs et de représentants à la Chambre ; et l'autre, pour nommer des candidats à tous les autres emplois.

Résolu, que ces délégués devront être élus le même jour et leurs noms portés sur une même liste, mais que les deux conventions devront être tenues séparément, à l'époque que désignera le comité.

Résolu, que comme dans l'opinion de ce club l'union de tous les partis opposés à l'administration actuelle est une mesure qui a été dictée par les motifs les plus élevés, en conséquence, nous ratifions cordialement la liste de candidatures connue sous le nom de liste de fusion, et en tête de laquelle se trouvent le colonel John McEnery, d'Ouachita, et D. B. Penn, d'Orléans.

Résolu, que ce Club vote unanimement des remerciements à notre noble et patriotique concitoyen, M. B. F. Jonas, d'Orléans, notre ex-candidat pour la place de lieutenant-gouverneur, en reconnaissance du désintéressement dont il a fait preuve en se retirant volontairement de la liste de fusion démocratique et réformiste.

Le Club s'est alors ajourné pour se réunir de nouveau samedi le 7 courant à 7 heures du soir.

Les inspecteurs d'élections pour les différentes paroisses de l'Etat, dont les noms suivent, ont été nommés par le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, et désignés par les comités des partis politiques en Louisiane. Voici cette liste :

Avoyelles—J. M. Edwards, Rép.; F. M. Dupartait, Dém.
Bâton-Rouge, Ouest—Théophile T. Allain, Rép.; Thompson W. Bird, Dém.
Bienville—A. M. Jones, Rép.
Caméron—E. W. Holbrook, Rép.
Catahoula—Jas. B. Alexander, Rép.
Concordia—Thomas Reber, Rép.
Caddo—C. O. Phelps, Rép.; Mulford Jones, Dém.
Caldwell—J. J. Stringer, Rép.
Carroll—E. H. Lanier, Rép.; D. C. Jenkins, Lib.
Claiborne—W. Jasper Blackburn, Rép.; Allen C. Hill, Dém.
De Soto—Alex. Boone, Rép.
Feliciana, Est—James D. Gray, Rép.; D. C. Hardie, Dém.
Feliciana, Ouest—E. L. Weber, Rép.; Robert C. Wickliffe, Dém.
Franklin—W. H. McVay, Rép.
Ibérie—Edward H. Riddle, Rép.; David Haya, Dém.
Iberville—John H. Jackson, Rép.; Ed. Dembry, Dém.
Jackson—W. L. Green, Rép.; W. C. Albright, Dém.
Jefferson—T. A. Martin, Rép.; John W. Bowles, Lib.
Lafayette—Edgar Dugas, Rép.; W. B. Bailey, Dém.
Livingston—Henri C. Kinchen, Rép.; Simeon Kemp, Dém.
Lafourche—James Wade, Rép.
Morehouse—A. G. Sholars, Rép.; G. M. Sandidge, Lib.
Madison—Elias L. Dennis, Rép.; A. W. Crandall, Lib.
Natchitoches—W. H. Tunnard, Rép.; Adolph Simmons, Dém.
Orléans — Quatrième Ward, Adolphe Pluche, Jr.; Septième Ward, Louis P. Pigeaux.
Plaquemines—Henry Maloney, Rép.; Ellingham Lawrence, Libéral.
Rapides—Wm. Husmaver, Rép.; Thos. G. Moore, Dém.
Richland—B. Myrick, Rép.
Sabine—Peter Munson, Rép.; Robert B. Stille, Dém.
Ste. Hélène—W. D. Floyd, Rép.; Wm. L. Thompson, Dém.
St. Jean-Baptiste—[illegible] F. Smith, Rép.; James Humphreys, Dém.
St. Landry—Bernard Martin, Rép.; [illegible]
St. Martin—[illegible] Lentz, Rép.; [illegible]
[illegible]—[illegible] Libéral.
St. Martin—J. F. Penne, Rép.; Charles Guérinière, Dém.
Ste. Tammany—[illegible] Bodell, Rép.; Alfred D. Blanc, Dém.
Terrebonne—Henry F. Springer, Rép.; H. C. Minor, Lib.
Tensas—E. W. Robinson, Rép.; Stephen Routh, Lib.
[illegible]—[illegible] C. Cargill, [illegible] Dém.
Vermillion—J. A. Brookshier, Rép.; G. N. Eldridge, Dém.
Vernon—J. F. Hatch, Rép.; W. W. Scroggins, Dém.
Washington — M. McGee, Rép.; John Wadsworth, Dém.
[illegible]—[illegible] Rép.; [illegible] McDonald, Dém.

TEMPÉRATURE.—4 septembre 1872.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	78	25
12 M.	90	32
3 P. M.	93	33
6 P. M.	89	31

Un drame de famille, qui vient de se passer à la Villette, a produit dans tout le quartier une vive sensation.

La dame Coulins M..., âgée de cinquante-deux ans, couturière en robes, domiciliée passage du Sud, s'était aperçue que sa fille Lucie, âgée de seize ans, demeurant avec elle avait succombé aux séductions exercées par un jeune homme demeurant à l'étage supérieur, le nommé Léon C..., âgé de vingt-quatre ans, cordonnier.

Après avoir eu avec sa fille une scène dans laquelle celle-ci lui fit des aveux complets, elle fit venir le cordonnier, sous prétexte de lui parler de travaux concernant sa profession.

Dès qu'il fut arrivé, elle l'interpella avec emportement sur sa conduite. Il répondit avec aigreur. Une querelle s'en suivit.

Dans le paroxysme de la colère, la dame M... saisit un couteau à lame aiguë et en frappa C..., derrière le cou avec tant de force que la lame, divisant les tissus et tranchant les artères, ne s'arrêta que sur les vertèbres cervicales.

Le jeune homme tomba comme foudroyé, en perdant des flots de sang, et [illegible] du [illegible].

Il avait cessé de vivre.

Après un moment de [illegible], l'héroïne de l'action qu'elle venait de commettre [illegible] de la [illegible] M... Elle résolut immédiatement de se faire périr, et elle parvint à [illegible] son sort.

Toutes deux s'emparèrent dans des réchauds et dans des terrines une grande quantité de charbon qu'elles allumèrent ; puis elles s'étendirent tout habillées sur le lit, se tenant enlacées.

Mais dans leur précipitation, elles avaient négligé de calfeutrer les fenêtres et la porte, d'autre part, l'émanation des [illegible] provoqua les voisins.

Ce que [illegible] répandit dans l'escalier au point qu'une locataire qui rentrait à [illegible] heures et demie du soir, en fut [illegible]. Il donna l'alarme, on défonça la porte à laquelle on avait [illegible], et tout se découvrit.

[illegible] force de soins, les deux femmes ont été rappelées à la vie et le commissaire de police du quartier a commencé une enquête, à la suite de laquelle la dame M... a été mise en arrestation.

— Les établissements militaires de [illegible]

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Mariage du Père Hyacinthe.

Londres, 4—Le Père Hyacinthe s'est marié à une de ses converties à Paris.

Paris, 4—La Patrie continue la publication de documents relatifs à la situation des affaires entre la France et l'Allemagne, ce qui affecte désagréablement l'opinion publique.

Les habitants de Sedan portent le deuil leurs maisons et les avenues à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Sedan par les Allemands. On dit que les troupes allemandes qui occupent cette place menacent d'enlever ces emblèmes de deuil.

La femme du Père Hyacinthe.

La dame que le Père Hyacinthe a épousée est la veuve d'Ed. [illegible] Merriman.

Queenstown, 4—Arrivé le steamer City of Montréal.

Le réunion des Empereurs à Berlin.

Berlin, 4—Bismark, aujourd'hui, est allé voir le prince Gortschakoff et immédiatement il a été reçu par l'empereur Guillaume.

La Correspondance Provinciale, organe semi-officiel, dit que la réunion des empereurs à Berlin n'a pas pour objet le simple échange d'assurances d'amitié personnelle. Leur but est de donner au monde une garantie pour le maintien de la continuation de l'entente cordiale entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche et la preuve indubitable que les trois grands empires de l'est en Europe ont accepté le nouvel ordre de choses venu à la suite de Sedan et d'autres champs de bataille.

L'Europe peut être assurée que le but de la conférence est la paix, bien que les fêtes puissent avoir un caractère largement militaire. Cette conseille signifie le maintien de la paix en Europe.

Bruit d'assassinat de Français dans le Paraguay.

Paris, 4—Le gouvernement a reçu de l'Amérique du Sud avis que quelques résidents français ont été assassinés dans le Paraguay, et parmi eux M. Decosset, représentant de la France, en l'absence du ministre régulier. Les avis sont vagues, ne sont pas datés et ont besoin de confirmation.

Troubles à Lyon.

Paris, 3 sept—Il y a conflit à Lyon entre les autorités municipales et les autorités nationales, et une grande excitation règne dans la ville. Le Conseil municipal avait renvoyé des écoles certains professeurs ecclésiastiques et le gouvernement les avait réintégrés. Les citoyens ont formé, à diverses fois, de grands rassemblements dans les rues pour protester contre cette restauration et le gouvernement a été obligé à la fin d'appeler la force armée pour dissiper les attroupements et engager à leur retour. Le populace, aujourd'hui, a assailli à coups de pierres les sentinelles à Narbonne, mais elle a été dispersée par la troupe et 10 des meneurs ont été arrêtés. Ce soulèvement va nécessiter de vigoureuses mesures.

Les Allemands veulent avoir Belfort.

Rémusat a déclaré aujourd'hui, devant le comité de permanence de l'Assemblée, à Versailles, qu'un parti, en Allemagne est mécontent du traité de paix, parce qu'il a permis à la France de garder la forteresse de Belfort.

Procès contre Napoléon.

Les éditeurs de l'ouvrage intitulé : La vie de César, par Napoléon, ont intenté une action à l'ex-empereur pour violation de contrat.

Surveillance des Internationaux à La Haye.

La Haye, 3—Les mouchards français surveillent de près les mouvements des Internationaux français qui assistent au Congrès.

Liverpool, 3—Le nombre des émigrants qui sont partis de ce port pour l'Amérique pendant le mois d'août, est de 19,000.

Les Fêtes à Berlin.

Berlin, 3 sept—Le duc Maximilien-Joseph de Bavière et le prince Gortschakoff sont ici.

L'Empereur Guillaume, accompagné du grand-duc Nicholas et d'un nombreux et brillant état-major, où l'on remarquait beaucoup d'officiers étrangers, a assisté à une parade des gardes, au champ Tempelhof, ce matin. L'Empereur était à cheval et ne montrait aucune trace de sa dernière maladie.

Le programme pour dimanche et les jours suivants a été arrangé.

Dimanche matin les trois empereurs assisteront au service divin dans les lieux respectifs de leur culte. Ils ont un conseil lunch à Babelsberg, et la journée se terminera par une soirée au palais du prince impérial à Potsdam.

Lundi matin, mouvements de troupes sur une grande échelle ; grand dîner au palais impérial et soirée chez le prince Fred. Charles.

Mardi, manœuvres et évolutions militaires et dîner public sous la tente, et concert à la Guardians la soirée. On parle encore d'une grande partie de chasse.

Le général Moltke est arrivé en ville aujourd'hui. On voit arriver aussi des diplomates de toutes les parties de l'Europe.

La Haye, 4—Le Congrès international continue à siéger à huis-clos. On prévoit encore que demain il y aura séance publique.

Le Royaume de Hongrie.

Pesth, 4—La diète hongroise a été ouverte par l'empereur F. Joseph en personne. Son discours engage à poursuivre l'œuvre de la réforme intérieure et félicite le Royaume et l'Empire sur leurs bonnes relations avec les puissances étrangères.

DIVERS.

Les élections dans le Vermont.

New York, 4—Le World porte la majorité républicaine dans le Vermont à 25,000. [illegible] article à ce sujet.

[illegible] dernière dépêche du Vermont au Herald donne 27,000 voix de majorité aux Républicains. Il dit que les deux partis ont fait de qu'il ont pu pour l'emporter ; par conséquent, le résultat est très significatif.

La Tribune estime la majorité républicaine dans le Vermont à [illegible] voix et dit : Des retours complets [illegible] augmentation de votes [illegible] grande pour les Libéraux et [illegible] Démocrates que pour le parti de la [illegible]. Comme cet [illegible] l'opposition à [illegible].

Le Times dit que la majorité républicaine sera de [illegible].

Une dépêche de White River Junction au Herald dit que l'[illegible] Caroline dans le Vermont [illegible] libéraux et les démocrates [illegible] changer les votes pour [illegible] de pouvoir et pour la Législature, n'a pas été exécuté par [illegible]. Il y a eu autant de [illegible] qui se sont [illegible], que de républicains [illegible] se sont joints aux démocrates [illegible] pour la Législature.

Une dépêche du Herald au Times dit que le comité des Républicains a décidé de [illegible] la lettre d'O'Conor [illegible] et de [illegible] acclamation.

Une dépêche du Herald dit : [illegible] d'Indiana, travaille fort pour la [illegible] d'O'Conor.

Nomination de [illegible].

Louisville, 4 sept—Charles O'Conor a été nommé par [illegible] de la Convention [illegible].

[illegible]

New York, 4 sept.—Arrivé, le steamer [illegible] de Hambourg.

Contestation pour défalcation.

Providence, R. I., 4 sept—Manton E. Hopper, caissier et [illegible] de la Banque [illegible], a été condamné [illegible] ans de prison [illegible] l'Etat ; et un autre employé de la banque, Pocson, a été condamné à la même peine, mais dans la geôle du comté, pour défalcation.

Saison Météorologique.

Philadelphie—Les indications thermométriques sont qu'il y aura, pour jeudi un temps couvert dans les Etats du Sud-Atlantique et un temps nuageux et pluvieux du Tennessee au Golfe.

Convention de Louisville.

Louisville, 4—L'Ohio a donné quatre voix pour Pendleton et a refusé de les changer. A part cela, le vote a été unanime.

Geo. Francis Train a protesté mais il a été admis, Duncan disant que Train était le seul qui n'avait pas encore [illegible]. A l'instant il a été [illegible] du bruit des délégués.

Au milieu de la confusion, le président a annoncé le vote. 600 pour O'Conor et 6 pour Pendleton.

Une lettre de Jno. Quincy Adams annonce qu'il appuyera O'Conor et qu'il approuve le second place sur le ticket. Adams été nommé pour la vice-présidence au troisième ballottage.

Louisville, 4—On a lu à la convention une lettre de Paris. G. M. Pitch qui dit que si la convention est réellement gouvernée par les principes, elle peut compter d'être soutenue par un grand nombre de démocrates.

Charles O'Conor a envoyé au président de la convention une dépêche où il déclare qu'il ne peut accepter la nomination pour la présidence.

Dans les résolutions adoptées par la convention de Louisville, nous remarquons les suivantes qui tiennent aux principes :

Résolu que la base originelle de toute notre construction politique est le consentement des citoyens de chaque Etat qui ont volontairement créé leurs Etats et que les dits Etats ont volontairement formé l'Union, et que chaque Etat a pouvoir par sa constitution écrite à toute chose qu'il juge bon faire pour la protection de sa vie, de sa liberté et de sa prospérité, et que chaque Etat conjointement avec les autres a pouvoir à ses relations avec l'Union fédérale et les Etats étrangers.

Résolu, que tous les pouvoirs gouvernementaux, d'Etats ou fédéraux, sont les vrais pouvoirs venant du peuple de chaque Etat et qu'ils sont limités à la lettre écrite de la Constitution, et aux lois passées conformément à cette Constitution ; que ces pouvoirs doivent être exercés pour le plus intime bonne foi, la Constitution elle-même indiquant de quelle manière ils peuvent être amendés ou altérés.

Résolu, que nous proclamons devant le monde que les principes doivent être préférés au pouvoir ; que le parti démocratique est tenu ensemble par la cohésion du temps—principes honorés qu'ils n'échangeront jamais pour toutes les places que les présidents pourraient donner.

Résolu, qu'ayant été fourvoyés par la convention de Baltimore dans une fausse croyance et une fausse direction, nous répudions les deux et en appelons au peuple pour qu'il approuve notre ministère ainsi que les candidats qui le personnifient.

Nashville, 4 sept.—La convention républicaine a nommé aujourd'hui O. A. Freeman, de Haywood, pour la place de gouverneur, et Horace Maynard pour représenter l'Etat au Congrès.

Des résolutions approuvant l'administration de Grant ont été adoptées.

Convention de Syracuse.

Syracuse, 4—Tilden a appelé la convention démocratique à l'ordre, avec le col. L. B. Franklin pour président temporaire.

Cochran a appelé la convention libérale à l'ordre. Après avoir nommé les comités, les deux conventions ont suspendu la séance. F. G. Young[illegible] est le président temporaire de la convention libérale.

Boston, 4—Le président juge Chase est parti de Boston ce matin pour Narragansett, en route pour Washington. Il a passé quelque temps dans le New Hampshire et sa santé s'est grandement améliorée.

Quelques retours additionnels du Vermont confirment les précédentes indications. La majorité républicaine atteindra 25,000.

Réponse de Chs. O'Conor.

Louisville, 4 sept.—Un télégramme de Chs. O'Conor, en réponse à la notification de sa nomination, engage la Convention à choisir quelque autre à sa place et de le laisser à la vie privée.

En même temps il déclare de nouveau son inaltérable fidélité au mouvement de Louisville qui a toutes ses sympathies.

Quoiqu'il ne dit pas positivement qu'il n'accepterait pas la nomination, on regarde sa réponse comme une indication qu'il accepterait si la Convention insiste.

Monroe, Lou., 4—A la convention républicaine congressionnelle du 5e district, Phon. Frank Morey a été renommé à l'unanimité pour le Congrès.

A la convention républicaine sénatoriale des paroisses Ouachita et Caldwell, Phon. O. H. Brewster a été nommé.

A la convention judiciaire des républicains des paroisses Ouachita, Morehouse et Richland, le juge Robt. Ray a été nommé à la place de juge de district, et C. F. Dunn pour celle d'avocat de district.

Le sénateur Kellogg, Antoine, Smythe, Cromwell, Field, Lewis, Stevenson et Morehouse sont venus par le train, ce soir.

On fait de grands préparatifs pour un grand meeting et un pique-nique demain.

St. Louis, 4 sept.—Le comité des résolutions n'étant pas prêt, la convention républicaine s'est ajournée à demain.

Faillite de Banque.

Nashville, 4—La Banque du Peuple, de Nashville, a suspendu ses paiements ce matin. Passif $75,000. L'actif s'élèvera à $114,000. La Banque a été [illegible] à un administrateur.

Syracuse, 4—La Convention démocratique après avoir nommé un comité pour la nomination des électeurs présidentiels s'est ajournée à demain.

La Convention libérale en a fait autant.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Francfort, 4—Bons américains de 1862, 95 3/4.

Liverpool, 4—Coton sans changement. Mid. 10 1/8 à 10 1/4, Orléans 10 1/2. Ventes 15,000.

Marchés Américains.

New York, 4 sept.—Coton ferme ; ventes 2[illegible] balles ; middling 21 [illegible].

New York, 4 sept.—Argent de 5 à 6. Sterling plus. Or 113 1/8 à 113 1/4. 5-20, de '62, 11[illegible].

Mobile, 4 sept.—Coton calme. Mid. 20. Stock 1979.

Savannah, 4 sept.—Coton calme. Mid. 19 1/2. Stock 1172.

Charleston, 4 sept.—Coton ferme et actif. Mid. 19 1/2. Stock [illegible].

Heure de chaleur. [illegible] Journées sont généralement [illegible] pour les [illegible] contre [illegible].

— Une question intéressante, concernant la sécurité des voyageurs va prochainement recevoir une solution judiciaire. M. Constantin Jones, ayant été victime d'une tentative d'assassinat, il y a quelque temps, sur le chemin de fer de Lyon, vient d'actionner la compagnie.

L'affaire sera appelée mercredi à la 1re chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Benn.

Association des Enfants de Marie. [illegible] de l'église St. Augustin, DIMANCHE prochain, le 8 du courant, à midi précis. La plus grande ponctualité est requise.

Mme FELIX LABATUT, Présidente.

5 sept—2t

Ralliez-vous ! Ralliez-vous ! [illegible]—Attention !—[illegible] d'Orléans. [illegible] les membres du [illegible] sont priés d'assister à la réunion de la [illegible] du mois, [illegible] les membres [illegible] d'une [illegible] et de la plus haute importance leur sont soumises.

Par ordre du Président,

5 sept—2t Le Secrétaire JEAN COUGOT.

Attention ! — Fusilliers Gascons ! — Les Officiers et Membres de ce club sont invités à se rendre en uniforme à leur salle, jeudi 5 [illegible] heures précises, pour parade.

P. L. BOUNY, Maréchal.

5 sept—2t

Club du Sixième Ward Rough & Ready.—A [illegible] du Club se réuniront [illegible] la Salle du Club se réuniront VENDREDI, le 6 septembre, à sept heures et demie P. M.

OCTAVE MOREL, Président.

5 sept—2t

Demande.

Un Monsieur et une Dame désireraient trouver dans une famille, à un prix modéré, DEUX CHAMBRES non garnies, avec ou sans pension. De bonnes références seront données. S'adresser, par lettre, à E. O., Lock Box 28, P. O. 5 sept—3t

Demande

Une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans pour faire le ménage d'une famille. S'adresser au numéro 236, rue de Chartres, entre St. Pierre et Toulouse. 5 sept—3t

Grande Ratification du Ticket de la Fusion—Mass Meeting sur la Place Lafayette, JEUDI SOIR, 5 septembre, à 7 heures.—Le Comité conjoint d'Arrangements des partis Démocrate, Libéral et de la Réforme, nommé par les comités de Paroisse de chaque parti, invite une Grande Assemblée de ratification des citoyens en faveur de Greeley et Brown et du Ticket de Fusion de l'Etat, présidée le Programme suivant : Que l'Assemblée aît lieu sur la Place Lafayette, JEUDI SOIR, 5 septembre, à 7 heures ; que tous les Clubs de Wards et les organisations indépendantes des trois partis soient cordialement invités à s'y rendre en procession ; et que tous les citoyens favorables à la cause aient pris à aider par leur présence à rendre cette Démonstration sous le rapport du nombre et de l'enthousiasme, la plus imposante qui ait eu lieu en notre ville. [illegible] orateurs distingués feront des discours à l'assemblée.

Par ordre du Comité d'Arrangements des Démocrates :

R. M. TURNBULL, HORACE E. UPTON, JOHN CURRY.

Le Comité d'Arrangements des Libéraux : ERNEST RIVIERE, F. B. LEMARIE, [illegible].

Le Comité d'Arrangements de la Réforme : [illegible] MAN, [illegible] MARKS, SAMUEL JAMISON, Jr.

4 sept—2t

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home. [illegible] les porteurs de CERTIFICATS D'ACTIONS [illegible].

[illegible] ANCIENNE et EXCELLENTE compagnie [illegible] DIVIDENDE de [illegible] CERTIFICATS DE LA COMPAGNIE [illegible].

JAMES I. DAY, Président.

4 sept—2m

Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No. 21, rue Vieille-Levée.—Nouvelle-Orléans, le 2 août 1872.—Les actionnaires de cette Association sont avisés, par le présent avis, de venir faire [illegible] au Bureau de l'Association.

Par ordre du Président,

A. SAULET, Secrétaire.

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du Surintendant de l'Enregistrement des Votants. Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane, intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la correction des listes de votants enregistrés de l'Etat, etc.," approuvée le 16 mars 1872, avis est donné que les bureaux des surintendants assistants de l'enregistrement des différents "precincts" d'élection de la paroisse d'Orléans seront ouverts pour la révision et la correction des listes de votants enregistrés de ladite paroisse d'Orléans et resteront ouverts jusqu'au SAMEDI, 26 octobre 1872—les dimanches et les jours fériés exceptés.

Les heures de bureaux sont de 7 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir.

Tous les citoyens (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, qui n'ont pas été enregistrés en 1872 et désirent aujourd'hui se faire enregistrer [illegible].

[illegible]

Voici une liste des bureaux des différents precincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque precinct :

PREMIER PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue Félicité, la rue Thalia [illegible].

Bureau : No. [illegible], rue St. Charles, au coin de la rue Magasin.

SECOND PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue Thalia, la rue Julia et le fleuve.

Bureau : No. 283, rue St. Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue Julia, la rue du Canal, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau : No 36, rue Poydras, entre Baronne et Carondelet.

QUATRIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau : Au coin des rues Douane et Villeré.

CINQUIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue St. Louis, la rue Esplanade, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau : Rue d'Orléans, entre Villeré et Robertson.

SIXIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue St. Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et le Bas Faubourg.

Bureau : Au coin des rues Hôpital et Bourbon.

SEPTIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs Elysées, le fleuve et le Bas Faubourg.

Bureau : Au coin des rues Dauphine et [illegible].

HUITIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par les Champs Elysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et les Paroisses.

Bureau : No 462, rue Dauphine, entre les rues [illegible].

NEUVIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal, les Paroisses, le fleuve et Les Paroisses.

Bureau : [illegible].

DIXIEME PRECINCT D'ELECTION.

[illegible]

Bureau : No 163, rue St-André, au coin de la rue [illegible].

ONZIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue Poydras, la rue Tchoupitoulas [illegible].

Bureau : Au coin de Washington et l'Avenue [illegible].

DOUZIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par la rue Toledano, l'Avenue [illegible], le fleuve.

Bureau : Rue Magasin, entre Napoléon et Berlin.

TREIZIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau : Au coin de la rue Magasin et de l'Avenue [illegible].

QUATORZIEME PRECINCT D'ELECTION.

Borné par l'Avenue Peters, [illegible], le fleuve et le bas de la ville.

Bureau : Avenue Clay, entre Laurel et Annunciation.

QUINZIEME PRECINCT D'ELECTION.

Toute cette partie de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi.

Bureau : A la Maison de Cour, à Alger.

E. T. BEAUCHAMP, Surintendant.

[illegible]

[illegible]

La [illegible] des [illegible] et les [illegible]

A. [illegible]	[illegible] DAVIS,
[illegible] LACOSTE,	[illegible] W. DUNBAR,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	J. E. COURNAND

R. M. DAVIS, Président. [illegible] LANDRY, Caissier.

J. A. PERRONCOURT. Henri CHAURANT

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (décerné avec Prime au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGEES, LOSANGES, etc.

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

SIROPS en jus de fruits. INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importations de jus de fruits, tels que : FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.

H. CHAURANT & Co., RED STORE.

98 .... Rue Vieille-Levée 98

$5 de Récompense.

Une récompense de CINQ PIASTRES sera donnée à la personne qui rapportera au No 111 de la rue Bourgogne un perroquet d'Afrique, gris à queue rouge, qui s'est envolé hier, mercredi soir, et qui a été s'abattre dans l'îlet situé entre Bourgogne et Dauphine, St. Louis et Toulouse. 5 sept—3t

Magasin à Louer, Encoignure Chartres et Ursulines.

La situation du dit magasin est sans contredit la meilleure du Deuxième District par sa proximité avec l'Archevêché, le Marché Français, l'Eglise Ste-Marie et de toutes les écoles qui l'environnent. S'adresser à JULES BOULENGER, 61 et 63 rue des Ursulines.

5 sept—3t

A Louer,

Le MAGASIN No [illegible] rue Douane, et devant Vieille-Levée, entre Douane et Bienville ; pour les conditions, s'adresser au No [illegible] rue Douane. 5 sept—1m

151 - - RUE DU CANAL - - 151

—A LA— Galerie de cadres à $1. CHROMOFERROTYPES A 25 Cents Seulement — Faits et livrés en quelques minutes.

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU.

Une véritable PHOTOGRAPHIE-CARTE de visite—entre à 50 CENTS seulement—faite et livrée en une ou deux heures par un nouveau procédé qui n'a jamais été employé à la Nouvelle-Orléans.

J. W. PETTY, Au No 151 de la rue du Canal.

Plusieurs personnes ne croyant encore m'adresser avec un certain A. Bertet, s'intitulant que mon magasin No 80 rue d'Orléans est dans le but de [illegible] pour [illegible] le [illegible]. Les personnes qui désirent visiter mon magasin pourront y être assurées de trouver des marchandises [illegible] m'y trouver honnêtement, et les [illegible].

CHS. ESCOFFIER.

ARNICA

Préparé par les Révérends Moines de La Trappe, du Monastère de Notre-Dame du Lac. En grande quantité à vendre. [illegible] F. FOURRINE & CO., Au No 140 de la rue Chartres.

3 sept—1m

La société WASHBURN & SEARS est dissoute par suite de la mort de M. C. W. Washburn.

GEO. E. SEARS, associé survivant.

Les soussignés ont formé une société sous la raison SEARS & KINSELLA, comme successeurs de Washburn & Sears.

GEO. E. SEARS, JOHN KINSELLA.

3 sept—1m

J. PEUILLAN, DE PARIS, DEGRAISSAGE A LA VAPEUR, 120 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLEANS.

Fait savoir au public qu'il se sert d'un nouveau procédé [illegible] pour le nettoyage et le dégraissage d'habillements pour dames, messieurs et enfants, [illegible].

Compagnie d'huile de la Louisiane. FABRIQUE DE Huile de graines de coton, Tourteaux, Moulées pour [illegible]. Farine de graines de coton. Pour les annonces pour les engrais.

Nous donnons le prix le plus élevé de la GRAINE DE COTON en BON ETAT, livrée ici, aux dépendances, et nous FOURNISSONS GRATIS les SACS et la PAILLE aux expéditeurs.

—Directeurs—
M. SEYMANSKI,
PLACIDE FORSTALL,
W. E. DONNELL,
A. R. MAY, de la maison Richardson & May,
T. R. MILLER, de la maison J. W. [illegible] & Co.
JNO. G. GAINES, Président de la banque des Citoyens.

M. SEYMANSKI, Président.
PLACIDE FORSTALL, Vice-Président.
J. H. DUGGAN, Secrétaire.

Bureau : No 33 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans. 1 sept—6m

AVIS.

On voudrait trouver une famille respectable qui consentit à se charger du ménage d'une personne à [illegible] pour [illegible] un prix stipulé pour la [illegible]. S'adresser à K., Lock Box 21, Post-Office. 23 août—1t

En débarquement du steamship [illegible], de Liverpool, et à vendre par le [illegible] :

50 CAISSES Fromage de Hollande,

U. MARINONI, 69 Decatur st., [illegible].

1 sept—6—PP

ETAMINES NOIRES.

Reçu, par le dernier CHEMIN-DE-FER—

UN ASSORTIMENT COMPLET D'ETAMINES NOIRES

D. H. HOLMES, No. 35, rue Bourbon, et 155, rue du Canal.

1er sept—2PP

J. SAGET

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient de recevoir d'Europe avec un grand assortiment d'armes de chasse et de pêche. Tous des chasseurs [illegible] qu'il vendra en [illegible]. M. SAGET vend les cartouches de [illegible]. Les magasins de M. Saget [illegible] rue de Chartres 123, l'autre [illegible] rue de Chartres 136.

A l'Enseigne du Gros Pot, Chas. ESCOFFIER,

Annonce à ses amis et au public, qu'il vient d'ouvrir, au No [illegible], rue d'Orléans, entre Chartres et Royale, un magasin de Faïence, Verrerie et [illegible]. Il peut vendre à des prix modérés, [illegible].

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., [illegible] DE SABOTS, [illegible] VIEILLE-LEVEE.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible] et [illegible], rue Vieille-Levée, [illegible].

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible] RUE VIEILLE-LEVEE.

[illegible]

Sirops de Fruits

FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CERISE, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, RATAFIA, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos [illegible] et [illegible] de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 SEPTEMBRE—CLASSE No [illegible]

[illegible] 64 40 15 46 [illegible] 20 44 39 49 26 55 54 1

[illegible]

2000 Barils WHISKY WILSHIRE.

En magasin et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

S. CAMBON, Au No 58, 61 et 63 de la rue Decatur.

Célèbre Whisky Wilshire DE W. S. DEVAN & CO.

Machine à Dépouiller les Feuilles de Cannes.

La Machine à dépouiller les feuilles de cannes est destinée à produire une révolution dans la culture [illegible].

[illegible]

Le Pôle Nord atteint.—On dit qu'une découverte [illegible].

LE SELTZ DE TARRANT [illegible].

INSTITUT ST-CHARLES DIRIGÉ PAR Mme Macé-Lafranc,

[illegible] rue Bourbon. [illegible] 2 septembre.

HOWARD HALLE. R. C. CAMMACK.

HALLE & CAMMACK, Facteurs de Sucre et de Coton, —ET— Négociants-Commissionnaires, No 100 DE LA RUE GRAVIER, Nlle-Orléans.

[illegible] des avances libérales sur les consignations.

LA CHAPELLERIE J. J. ALBERT, Au No [illegible] de la rue de Chartres, (Coin Douane.)

[illegible] CHAPEAUX et CASQUETTES [illegible].

Changement de Local.

MM. F. & H. Mc VERNON [illegible].

Scierie VARIETY, à Vapeur

W. S. W. [illegible], Propriétaire, No 186 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

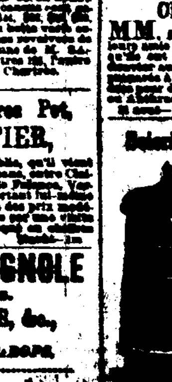

PREPARATION de [illegible]